

ARRETE DU MAIRE
ST315RP2023

Objet : Numérotation rue du Presbytère
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur la rue du Presbytère

| N° de parcelle | Nom de la rue | N° de la rue |
|----------------|-------------------|--------------|
| BE770 | Rue du Presbytère | 21 et 21 bis |

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDNIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 18 septembre 2023
Le Maire, Serge BERARD

Mise en ligne le : 20/09/2023

